

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par

M. Descoeur, Mme Trisse, Mme Dubié, M. Saddier, Mme Brenier, M. Ramos, M. Reiss, M. Brun, M. Molac, M. Marilossian, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Rolland, M. Quentin, M. Cinieri, M. Cordier, M. Le Fur, M. Colas-Roy, Mme Pires Beaune, M. Naegelen, M. Lorion, Mme Maud Petit, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Tuffnell, Mme Bonnivard, M. Wasserman, M. Sermier, Mme Zannier, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert, Mme Meunier, M. Cattin, M. Menuel, Mme Josso, Mme Brugnera, M. Vatin, M. Dassault, M. Nury, Mme Beauvais, M. Lejeune, M. Philippe Vigier, Mme Kuster, Mme Louwagie, M. Jerretie, Mme Six, M. Viry, Mme Audibert, M. Meyer, M. Diard, M. Perrut, M. Vialay, Mme Bassire, M. Viala, Mme de La Raudière, M. Chassaigne, Mme Dalloz, Mme Corneloup, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Boëlle, Mme Thillaye, M. Charles de Courson, M. Gaillard, M. de Ganay, Mme Porte, Mme Auconie, M. Jean-Claude Bouchet et M. Dufrègne

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 204, insérer l'alinéa suivant :

« Un nouveau programme prioritaire de recherche sur les zoonoses et les maladies vectorielles à tiques sera également créé afin de consacrer des crédits spécifiques à la lutte contre ces maladies infectieuses en pleine expansion. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire déclenchée par l'épidémie de covid 19 nous impose d'accroître en urgence, les travaux de recherche sur les zoonoses et les moyens qui y sont consacrés. Il existe plus de 200

types connus de zoonoses (maladies ou des infections transmissibles des animaux vertébrés à l'homme).

Elles représentent un pourcentage important des maladies nouvelles et existantes chez l'homme.

Les agents pathogènes zoonotiques peuvent être d'origine bactérienne, virale ou parasitaire, ou peuvent impliquer des agents non conventionnels et se propager à l'homme par contact direct ou par les aliments, l'eau ou l'environnement. Ils représentent un problème majeur de santé publique dans le monde entier en raison de notre relation étroite avec les animaux dans différents contextes (agriculture, animaux domestiques et environnement naturel).

Les zoonoses représentent une forte proportion de l'ensemble des maladies infectieuses nouvellement recensées. Certaines zoonoses, comme le nouveau coronavirus à l'origine de la COVID-19, ont le potentiel de provoquer des pandémies mondiales.

La Borréliose de Lyme, maladie vectorielle transmise par une piqûre de tique, est la zoonose la plus courante en Europe, avec environ 650 000 à 850 000 cas.

Découverte à la fin des années 1970 aux Etats-Unis, la borréliose de Lyme représente un défi de santé publique pour les autorités sanitaires.

L'incidence de la maladie de Lyme a fortement augmenté ces dernières années : de 26 000 nouveaux cas par an entre 2009 et 2014, à 45 000 en 2017 puis 67 000 nouveaux cas dénombrés par Santé Publique France en 2018. La maladie de Lyme fait désormais partie des dix maladies infectieuses les plus fréquentes en France.

Or, aujourd'hui, de nombreux malades atteints par la maladie de Lyme sont en errance diagnostique et thérapeutique car la prise en charge et le traitement de la maladie divisent la communauté scientifique. Faute de réponse, les patients sont confrontés à une grande détresse physique et psychologique.

Alors que nous traversons une crise sanitaire mondiale, il est primordial de prévenir l'émergence de nouvelles pandémies et de consacrer les moyens nécessaires à la recherche sur les zoonoses.

C'est dans cet objectif qu'il est proposé à travers cet amendement de créer un programme prioritaire de recherche spécifique sur les zoonoses et les maladies vectorielles à tiques dont la borréliose de Lyme très répandue dans l'Hexagone.

